



Expulsion suite garde du logement

Par **ibiza1980_old**, le **13/08/2007** à **19:51**

Bonjour je me permet de vous écrire pour mon amie, elle a déposé une demande de divorce au mois d'avril elle est passé devant un juge le 10 mai et suite a cette séance elle a reçu un papier l'informant du droit de garde de sa fille du logement qu'elle gardait et ainsi qu'une date ou son mari doit avoir quitter le logement c'est à dire le 16 Aout, elle a déjà payé son avocate qui lui a demandé 500 euros de provision pour l'huissier afin que celui ci vienne faire son travail hors aujourd'hui on lui a dit qu'il fallait que l'huissier demande au préfet une autorisation et qu'il fallait attendre, je précise que le mari de mon amie est dangereux elle a déjà déposé 2 plaintes contre lui au commissariat mais rien a changer pour autant, savez vous si il faudra qu'elle attende encore avant d'avoir cette autorisation, son mari peut il demandé un délai supplémentaire ?
merci de me répondre rapidement